

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>te</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1901

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1901

## LA NUMISMATIQUE DE LOUIS XVIII

DANS LES PROVINCES BELGES EN 1815.

(Suite) (1).

### 3° PROJET DE GAYRARD.

Nous devons encore mentionner un essai de la décoration de la Fidélité, que nous avons retrouvé dans un récent voyage, et qui provient du burin du graveur Gayrard.



Buste de Louis XVIII, de profil à gauche, avec grand cordon et trois décorations sur la poitrine. Légende : LOUIS XVIII, ROI DE FRANCE ET DE N. Au-dessous de la tranche du buste : GAYRARD.

*Rev.* FIDÉLITÉ, en une ligne au milieu d'une couronne formée de deux branches de lys, et attachée dans le bas par un ruban.

(1) Voir *Revue*, 1900, pp. 48, 171, 315 et 397.

Tranche lisse, portant à la partie supérieure la trace de la soudure d'une bélière.

Métal : Argent. Diam. : 18 mill. Poids : 3gr.15. Ma collection.

L'aspect rajeuni du Roi ainsi que la mention ET DE N (avarre) concordent avec les types usités pendant la période des Cent-Jours. Le graveur Gayrard venait de créer en 1814 les deux médailles relatives aux visites des souverains d'Autriche et de Prusse, François I<sup>er</sup> et Frédéric Guillaume III, à la Monnaie de Paris et portant les effigies de ces princes. On peut se demander s'il suivit Louis XVIII à Gand ou en Belgique, et si ce ne serait pas dans cette ville ou à Bruxelles qu'il aurait réalisé le projet ci-dessus, pour qu'il fût porté aussitôt par d'ardents royalistes. Il ne nous a pas été possible de faire la lumière sur la question de savoir où Gayrard avait séjourné de mars à juin 1815.

La pièce, qui diffère des prescriptions de l'ordonnance sous le rapport du diamètre et de la couronne, formée de branches de lys, fut peut-être réalisée par l'artiste dans le commencement de mai, avant qu'un édit royal n'eût déterminé diamètre et composition de couronne. L'existence de la bélière démontre que cette médaille se rattache à la série des projets de décorations dessinées ci-dessus et que probablement elle aura été portée en 1815 comme marque distinctive. Cette œuvre ne figure pas dans la liste des deux cent onze mé-

dailles les plus connues exécutées par l'artiste (1). Elle peut être considérée comme absolument inédite (2).

Gayrard, né à Rodez (Aveyron) le 25 octobre 1777, grava de nombreuses médailles, notamment pour Louis XVIII. Ce souverain le gratifia, en janvier 1824, du titre de « graveur en médailles de la Chambre et du cabinet du Roi. »

Le brevet de nomination fut signé par le duc de la Chatre, alors ministre d'État, dont nous avons eu l'occasion d'étudier le rôle pendant les Cent-Jours dans le paragraphe I<sup>er</sup> (3). Raymond Gayrard ne cessa de produire des œuvres intéressantes comme graveur et comme statuaire, jusqu'à l'époque de sa mort, qui survint le 4 mai 1858 (4).

(1) Liste des œuvres d'art exécutées par Raymond Gayrard, p. 132, dans *Raymond Gayrard, graveur et statuaire*; notice biographique par JULES DUVAL. *Biographies aveyronnaises* Paris, 1859.

(2) Toutefois, en 1820, Gayrard, voyant que son projet de décoration n'avait eu aucune suite, se servit du droit de la pièce ci-dessus à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. Il y joignit un revers nouveau portant : Ne dis — plus o Jacob — que ton Seigneur — sommeille — 29 septembre — 1820 ; en six lignes. Des médailles commémoratives furent ainsi créées rapidement et distribuées entre un certain nombre de hauts dignitaires. Un exemplaire figure dans la collection du Cabinet des Médailles de Paris.

(3) *Raymond Gayrard, graveur et statuaire*, notice biographique par JULES DUVAL. *Biographies aveyronnaises*, Paris, 1859, p. 23.

(4) Médailles françaises dont les coins sont conservés au musée monétaire de la Monnaie de Paris. *Catalogue* de 1892, p. 423 et suiv., p. 451 et suiv.

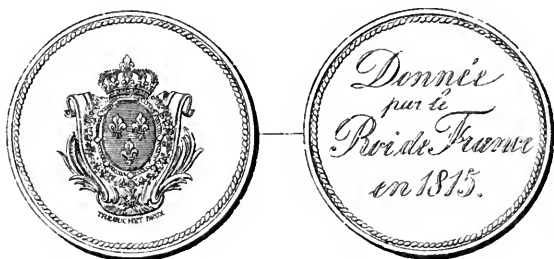
Les différentes médailles que nous venons de publier successivement, sont de nature à faire supposer qu'en 1815 les royalistes se parèrent de décorations de la Fidélité de modèles divers, qui leur furent présentées par tels ou tels graveurs. Au cours de l'année précédente, la décoration de la fleur de lys avait également beaucoup varié, tant sous le rapport de la grandeur que sous celui de l'aspect, des emblèmes accessoires et des rubans. Il est naturel qu'en 1815, au cours d'une période de temps encore plus troublée, il en ait été de même pour la médaille de la Fidélité. Nous serions porté à croire que l'ordonnance du 17 mai 1815 a été rendue par le Roi dans le but de ramener à un type unique les médailles variées de la Fidélité, que les royalistes portaient alors comme décorations. Ainsi se trouverait expliquée l'existence du second type de revers de la médaille de Trébuchet.

---

## § VI.

MÉDAILLE AUX ARMES DU ROI DE FRANCE, RAPPELANT  
UN DON FAIT EN 1815. — PETITE MÉDAILLE  
D'ARGENT AUX DEUX L ENLACÉES.

Les recherches auxquelles nous avons procédé pour avoir connaissance, dans la limite du possible, des diverses monnaies ou médailles concernant le séjour de Louis XVIII à Gand, nous ont fait rencontrer un jeton frappé sur argent et sur bronze, et dont l'inscription du revers fait allusion aux événements de l'époque.



Le droit porte les armes de France au-dessous desquelles est inscrite la mention : TREBUCHET BRUX. Le revers a l'inscription : Donnée — par le — Roi de France — en 1815 ; en quatre lignes d'écriture cursive anglaise. La tranche est lisse.

Exempl. en argent. Poids : 19 <sup>gr</sup> 20.	Coll. Vanden Broeck.
— — — Poids : 13 <sup>gr</sup> 50.	Coll. Richard, à Paris.
— en bronze. Poids : 12 <sup>gr</sup> 08,	Ma collection, ex. provenant de la coll. de Witte.

Plusieurs amateurs de Bruxelles ont des exemplaires de cette médaille, soit en argent, soit en bronze. Mais ils ont tous affirmé qu'ils ne l'avaient achetée que depuis 15 ou 20 ans au plus et, qu'antérieurement à cette date, elle leur était totalement inconnue. Cette sorte de jeton était encore bien plus ignorée des numismatistes français. Elle n'existait ni au Cabinet des médailles, ni dans aucune des collections publiques de Paris. Cette particularité, à elle seule, portait à croire qu'aucune pièce de cette nature n'avait été donnée par Louis XVIII, en 1815, à qui que ce soit, et que, par conséquent, elle ne devait pas remonter à cette époque.

L'inscription en écriture cursive, bien que d'apparence un peu moderne, n'était cependant pas de nature à établir que la médaille n'était pas ancienne. Nous avons reconnu l'emploi d'écritures cursives identiques, bien que seulement gravées au trait, sur des médailles du premier Empire, notamment sur une d'argent au buste de Napoléon I<sup>er</sup>, qui porte au revers la dédicace : « Présentée à S. M. l'Impératrice Marie-Louise, à son passage à Chalons, le 27 Mars 1810, par l'Ecole Impériale des Arts et Métiers. » Cette pièce figure dans les cartons du Cabinet des médailles de Paris.

Comme l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles était fermé en 1815, aucune frappe du jeton en question n'a pu y être effectuée. Du moment que

la création devenait probablement postérieure à cette date, les fabricants de médailles de Bruxelles étaient seuls capables de fournir des renseignements certains sur son émission.

M. Wurden, graveur héraldiste, qui occupe en cette ville, une situation des plus notables, voulut bien nous déclarer qu'il avait parfaite souvenance que M. Brichaut avait fait graver le coin de cette médaille dans ses ateliers, par le graveur Veyrat, en 1876. Un certain nombre d'exemplaires en argent et en bronze avaient été ensuite frappés par ses ouvriers au balancier en virole pleine, c'est-à-dire avec tranche lisse. Il avait remis ces épreuves commandées, à M. Brichaut, qui avait payé et emporté les coins. Ce n'avait été pour lui qu'une opération commerciale absolument normale, puisqu'il est à la tête d'une maison de commerce, s'occupant de : « frappelement de médailles ».

Les héritiers de Trébuchet, seules personnes qui auraient peut-être eu, d'après la loi belge, le droit de demander, dans une limite assez restreinte, la modification de la mention TREBUCHET BRUX., n'avaient aucun intérêt réel à la question ou avaient disparu. Aucune objection n'avait donc été à redouter. Pour M. Wurden, l'affaire commerciale s'était trouvée faite et réglée en 1876. Il n'avait plus eu ensuite à s'en occuper d'aucune façon (1). Ce négociant a ajouté qu'il n'avait pas

(1) Nous ne saurions trop louer la franchise avec laquelle M. Wurden nous a renseigné sur la pièce en question.



souvenance que l'essai de 5 francs de Louis XVIII de 1815 ait été complété ou confectionné dans ses ateliers. Nous avons constaté que M. Wurden avait, de 1870 à 1880, frappé pour la Société belge de numismatique, un certain nombre de jetons ou médailles modernes, notamment ceux mentionnés au volume de 1876, de la *Revue numismatique belge*, pp. 439 et 441.

M. Veyrat, est un graveur belge qui a fait des œuvres nombreuses à Bruxelles depuis 1830 jusqu'en 1876. Il s'est occupé notamment de la création des premières médailles concernant l'indépendance de la Belgique. Vers la fin de sa vie, il travaillait le plus souvent chez M. Wurden; il grava avec beaucoup de talent des armoiries et cachets d'armoiries, ce qui explique la perfection avec laquelle les armes royales de France ont été reproduites. On les comparerait effectivement assez volontiers à la gravure d'un cachet. L'idée, si ce n'est le modelé, paraît en avoir été empruntée à certains jetons ou médailles du temps de Louis XVI. On peut examiner, comme comparaison de gravures d'armoiries, celle de l'écu de 5 francs cité plus haut, celle de la médaille du comte de Chambord, portant au revers : « La parole est à la France et l'heure est à Dieu. » On remarquera certaines analogies. Les caractères TREBUCHET BRUX., placés au-dessous de l'écu de France ne semblent pas absolument identiques à ceux figurant sur la tranche du cou du Roi pour

la médaille de la Fidélité. Le listel fut fait au moyen d'une molette, qui semble avoir servi à l'artiste pour un certain nombre de ses œuvres. M. Veyrat mourut vers la fin de l'année 1877, ce qui démontre que la pièce dessinée au commencement de ce paragraphe est antérieure à cette date. De 1872 à 1877, il avait été chargé, par M. Brichaut, de divers travaux et notamment de la gravure du coin de la médaille de Henri de France, comte de Chambord, portant au revers : « La parole est à la France et l'heure est à Dieu. » Il avait fait figurer SON NOM VEYRAT F. au-dessous de l'effigie du Prétendant.

Comme le jeton-médaille qui précède est de création et de frappe modernes, nous n'en avons naturellement rencontré aucun exemplaire dans les collections publiques ou privées de la ville de Gand.

Nous allons publier en dernier lieu une petite médaille que nous avons vue à Gand, et qui remonte aux premières années du règne de Louis XVIII.



Droit : Buste de Louis XVIII de profil à droite, avec physionomie très jeune, ressemblant à celle de Louis XVI. Lég. : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE.

*Rev.* Deux L majuscules cursives enlacées au milieu de trois fleurs de lys, avec une branche de lys à droite et une branche d'olivier à gauche. Tranche lisse.

En argent. Poids :	18483	Coll. Diegerick, conservateur des archives de l'État à Gand.
— —	1852.	Coll. Koechlin, à Versailles.
— —	1872.	Ma collection provenant de la collection de l'amiral Massieu de Clerval.
En bronze. —	1826	Coll. du Cabinet des Médailles de Paris.

Cette petite pièce est mentionnée dans le : *Catalogue des Médailles*, dont les coins sont conservés au Musée de la Monnaie de Paris, p. 447, n° 94. Cet ouvrage en cite deux coins variés, l'un ayant servi pour la frappe à coins libres, l'autre destiné à la frappe avec virole. Ils ne diffèrent que par les initiales D.D.R.G.F., qui figurent sur le second au-dessous du buste. Le rédacteur de ce catalogue a mis un point d'interrogation à la suite de ces initiales parce que l'explication ne lui en a pas été possible. Il n'indique pas davantage la raison pour laquelle la pièce a été créée, ou l'emploi qui en aurait été fait. Le Cabinet des Médailles de Paris possède un spécimen en argent du second type portant D.D.R.G.F. et pesant 1 gr. 40 cent.

Cette médaille minuscule ne porte ni date, ni légende spéciale, qui la fasse *à priori* concorder avec un événement connu du règne de Louis XVIII. La jeunesse du visage indique le désir de rappeler

Louis XVI et de rattacher le règne du nouveau souverain à celui de son frère aîné. L'effigie ressemble tellement à celle de Louis XVI, que l'on peut se demander si le graveur n'a pas employé un poinçon remontant à ce règne, ou s'il ne s'est pas inspiré à l'excès d'un profil de Louis XVI en le copiant. La branche de lys du revers est un emblème usité, surtout au commencement du règne et à une époque où l'on avait à cœur de rappeler que la tige du lys de France se maintiendrait toujours. On s'est inspiré du type de l'écu de Calonne, probablement dans le but de rattacher le plus possible la Restauration à l'ancien régime. Les apparences font par suite remonter au commencement de la Restauration la création et l'émission de cette médaille. L'un des exemplaires figure dans une collection particulière de Gand depuis au moins quarante ou cinquante ans, et il est vraisemblable qu'il se trouve dans cette ville depuis l'époque des Cent-Jours. Un autre spécimen existait déjà dans la collection du vice-amiral Massieu de Clerval, au début du règne de Louis-Philippe.

Ce petit souvenir en argent, étant certainement de frappe ancienne, pouvait être contemporain du séjour de Louis XVIII en Belgique. Était-ce à Gand, à Londres ou à Paris que la pièce avait été créée ?

La solution de la question devait se trouver dans l'interprétation des lettres énigmatiques :

D. D. R. G. F., qui figurent au-dessous du buste sur le second coin existant au Musée de la Monnaie de Paris.

Une biographie de Gayrard, graveur et statuaire contient l'énonciation suivante, qui a été inspirée à l'auteur du livre par des notes manuscrites de l'artiste :

« Au mois d'avril 1814, Louis XVIII rentra à Paris au milieu d'acclamations enthousiastes. Gayrard, ayant été chargé par M. Denon, de graver et faire frapper *du jour au lendemain* l'effigie de ce monarque, s'acquitta de ce mandat avec une telle rapidité de travail, que le frappeage pût commencer à 11 heures du soir, et le lendemain, 4,000 médailles circulaient dans Paris. Enchanté d'une célérité d'exécution, qui n'avait pas nui au fini du travail, Denon eut la pensée de commander le portrait du roi de Prusse à l'actif graveur. » (1)

Si l'on se reporte à la liste des œuvres d'art exécutées par Raymond Gayrard et figurant à la fin du même ouvrage, on n'y rencontre aucune médaille de quelque module que ce soit, qui réponde aux indications ci-dessus, et qui soit répertoriée ou puisse être considérée comme celle réalisée dans la nuit du retour du roi à Paris. Le rédacteur de ce catalogue des œuvres de Gayrard l'avait peut-être remarqué, car il a pris soin d'indiquer en note que sa liste n'avait pas la prétention

(1) *Raymond Gayrard, graveur et statuaire*, notice biographique par JULES DUVAL, dans *Biographies aveyronnaises*, Paris 1859, p. 15.

d'être complète, et qu'il existait d'autres médailles que celles numérotées et retrouvées par lui. Or, l'affirmation de l'artiste est formelle : « Sur les ordres de Denon, Directeur, Raymond Gayrard fit hâtivement une médaille de circonstance, dont une quantité d'exemplaires a été frappée dès la rentrée du roi à Paris ». On est, dès lors, obligé de rechercher la pièce parmi celles du temps restées non classées et inexplicées, mais que leur type signale comme provenant du commencement de la Restauration.

Les initiales : D. D. R. G. F., paraissent se rapporter à l'événement signalé, et signifier suivant la formule usitée habituellement sur les médailles : *Denon Direxit. Raymond Gayrard Fecit.*

Au début du règne de Louis XVIII, Denon resta directeur général des musées et, comme tel, chef suprême de la Monnaie des Médailles, ainsi qu'il l'avait été du temps de Napoléon I<sup>er</sup>. Pendant le règne de l'empereur, il avait indiqué par les lettres D. D. gravées sur certains coins, qu'il était à la tête de cette grande administration (1). Denon, baron de l'empire, ne fut amené à donner sa démission que le 14 octobre 1815 (2). M. de Puymaurin, qui exerça les fonctions de directeur de la Monnaie des Médailles pendant la Restaura-

(1) Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée monétaire de la Monnaie de Paris. *Catalogue* de 1892, p. 394, n° 173, *des médailles de Napoléon.*

(2) *Moniteur universel* du 15 octobre 1815, p. 1135.

tion ne lui succéda qu'après un certain délai, c'est à dire le 6 mai 1816 (1). La biographie de Gayrard concorde avec ces renseignements officiels, qui révèlent une situation de fait dont il est utile de signaler l'importance pour les mentions ou initiales figurant sur les monuments métalliques.

Le coin a été gravé en quelques heures pendant la direction de Denon. Pour un travail réalisé avec une pareille rapidité et sans que le modèle ait posé ou ait pu être sérieusement envisagé, on comprend que l'artiste se soit inspiré au plus haut point des traits du monarque de la maison de Bourbon, qui avait régné avant Louis XVIII. Comme il n'existait pas encore de type iconographique officiel du nouveau roi, le plus simple était de reproduire l'aspect général et l'air de famille des effigies bourbonniennes antérieures.

Une fabrication de 4,000 médailles dans la nuit de l'arrivée royale n'est réalisable que pour des pièces de petit module telles que celle dessinée ci-dessus. Les différences de poids des spécimens retrouvés, dénotent par surcroît une frappe effectuée très rapidement. La création de pareil nombre d'exemplaires paraît même difficile dans un laps de temps aussi court, à une époque où nos machines perfectionnées n'existaient pas. Elle n'a pu être effectuée subitement que dans un établissement disposant, comme la Monnaie des

(1) *Moniteur universel* du 7 mai 1816, p. 531.

médailles, de tout le matériel nécessaire. Le directeur avait donné les ordres et par suite ce résultat a pu y être obtenu. Ces circonstances particulières nous font de plus comprendre le motif pour lequel les divers coins ont toujours été conservés dans la collection de la Monnaie des Médailles, dont Denon était le chef suprême.

Raymond Gayrard n'aurait pas signé le premier coin, qui a servi à la frappe à coins libres, peut-être à cause de la hâte de tous à ce moment. Les quatre exemplaires cités plus haut et qui sont les principaux signalés jusqu'à présent dans les collections, n'ont effectivement pas de lettres sous le buste. Puis il aurait gravé un second coin, pour la frappe avec virole, sur lequel il aurait indiqué par des initiales le nom de Denon Directeur, et le sien : Raymond Gayrard Fecit. On sait que les coins à virole sont, en général, ceux faits en second lieu et plus posément. Les tranches de ces seconds coins portent poinçonnées en creux les lettres G D D, qui, semble-t-il, nous donneraient encore les indications de : G (ayrard) D (enon) D (irecteur) (1). Seulement, comme les événements se sont précipités, on n'aura peut-être pas jugé à propos de faire usage du second coin, ou, si l'on s'en est servi, le nombre des médailles créées,

(1) Ces interprétations nous ont été grandement facilitées par l'aide obligeante de M. Sudre, ancien directeur de la fabrication de la Monnaie de Paris.



grâce à lui, aura été excessivement restreint (1).

Les journaux de l'époque nous renseignent finalement d'une façon complète sur le caractère véritable de ces monuments métalliques ainsi que sur l'usage auquel les 4,000 exemplaires frappés en une nuit ont été destinés.

Louis XVIII, après être arrivé d'Angleterre par Calais, fit son entrée dans Paris, le 4 mai 1814. Il s'arrêta à la Cathédrale, puis il arriva aux Tuileries vers les 6 heures du soir. Les troupes l'attendaient dans la cour du Carrousel. La foule était massée non seulement à cet endroit, mais encore dans le jardin. Quand les soldats se retirèrent, on se conforma aux anciennes habitudes de la monarchie et il fut jeté au peuple de petites médailles d'argent à l'effigie du Roi. La *Gazette de France* contient à ce sujet ce qui suit :

« Hier, après que les troupes ont eu évacué la cour des Tuileries, on a jeté sur la place du Carrousel un grand nombre de *petites médailles en argent de la largeur d'une pièce de 10 sols*. Ces médailles portent d'un coté l'effigie de notre bon Roi, et de l'autre le monogramme de Louis XVIII, entrelacé de branches d'olivier et de fleurs de lys. » (2).

La médaille, qui est reproduite plus haut, est

(1) L'Administration de la Monnaie de Paris ne frappe plus, pour les amateurs, d'exemplaires de médailles ni avec l'un ni avec l'autre de ces coins, parce qu'elle n'en possède pas les poinçons, et que, comme ces coins sont uniques, elle craindrait de détériorer et de perdre finalement les originaux.

(2) *Gazette de France*, du jeudi 5 Mai 1814, n° 125, p. 499.

celle qui a été distribuée au peuple de Paris dans la soirée du 4 mai 1814. Grandeur et description du revers obligent à cette identification. Quant au nom du graveur, un autre article du journal va le faire connaître. Il est utile de publier ce document *in extenso*, parce que divers renseignements numismatiques assez ignorés y sont fournis :

« Le Roi de Prusse est allé aujourd'hui visiter la Monnaie des espèces. Il était accompagné de M. le baron de Humboldt et de quelques officiers prussiens. S. M. a parcouru les différents ateliers de ce bel établissement. Arrivée dans la salle du monnayage, elle s'y est arrêtée quelques instants pour y voir fabriquer des monnaies. Les pièces que l'on a frappées en sa présence, portaient d'un côté les noms du monarque avec cette légende au milieu : ANGE DE PAIX. Sur le revers étaient gravées trois fleurs de lys avec cette inscription autour : GALLIA REDDITA EUROPAE (1).

Sa Majesté a paru très flattée de cet hommage. Elle en a témoigné avec grâce sa satisfaction à MM. les administrateurs et a répété plusieurs fois qu'elle trouvait cet établissement vraiment magnifique.

De la Monnaie des espèces, Sa Majesté s'est rendue à la Monnaie des médailles, rue Guénégaud. Elle y a été reçue par M. le Directeur général. Le Roi a examiné avec attention les découpoirs, les laminoirs, les balanciers, enfin toutes les machines qui servent à la fabrication des médailles. Pour mieux faire connaître à Sa Majesté la force

(1) DEWAMIN, *Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889*, Atlas du 3<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> partie, pl. 38, n<sup>o</sup> 9.

des machines, on a frappé en sa présence des médailles, qui représentaient d'un côté l'effigie de ce monarque et de l'autre cette inscription simple et d'usage en pareille circonstance : FREDERIC-GUILLAUME III, ROI DE PRUSSE VISITE LA MONNAIE DES MEDAILLES MDCCCXIV.

Sa Majesté a trouvé son portrait d'une grande ressemblance et elle en a fait dans les termes les plus flatteurs compliment à M. Gayrard, qui a gravé la médaille. Elle a beaucoup loué aussi *le même artiste sur la gravure du portrait de Louis XVIII, dont on a tiré devant Sa Majesté plusieurs épreuves, de la grandeur de celles qui ont été jetées au peuple le jour de l'entrée du Roi.*

En sortant des ateliers de fabrication, Sa Majesté est montée au cabinet des carrés et des poinçons, collection immense qui contient en grande partie tous les coins des médailles et des jetons frappés en France depuis le règne de Louis XII jusqu'à ce jour. Le monarque a mis le plus grand intérêt à voir ce cabinet aussi riche que curieux.

Lorsqu'on a remis à Sa Majesté les médailles, qui avaient été frappées devant elle, plusieurs dames se sont avancées pour les regarder de plus près. — Ces dames, a dit le Roi, sont curieuses d'en voir le travail? — Non, Sire, a répondu l'une d'elles, c'est aux traits de Votre Majesté que nous attachons le plus de prix. — En ce cas, reparti le monarque, vous voudrez bien accepter une médaille afin de les oublier moins promptement.— Et aussitôt Sa Majesté en a offert une épreuve à chacune des dames qui étaient présentes. » (1).

(1) *Gazette de France*, du 7 mai 1814, p. 506, et *Moniteur universel*, du 8 mai 1814, p. 507.

Après cette citation le doute n'est plus possible. Gayrard est l'auteur de la médaille jetée au peuple de Paris, puisque le Roi de Prusse l'a complimenté pour la gravure du portrait de Louis XVIII, qui s'y trouvait. Les initiales du second coin ont eu pour but de désigner cet artiste.

Nous avons appris en même temps cette particularité que les pièces portant : ANGE DE PAIX, ont été frappées à la Monnaie des espèces, tandis que celles concernant la visite du Roi de Prusse à la Monnaie, proviennent de la Monnaie des médailles. Ces deux administrations étaient alors séparées, et on n'aurait pas supposé cette distinction pour la frappe de ces deux médailles, qui paraissent plutôt provenir du même établissement monétaire. Ces détails, jusqu'alors inconnus, excuseront auprès des numismatistes la longueur de la citation.

Nous espérons être ainsi parvenus à préciser d'une façon suffisante l'histoire de cette petite médaille, qui porte la première effigie de Louis XVIII réalisée sur métal à son arrivée en France en 1814. Des exemplaires de ce souvenir de l'arrivée royale ont pu être emportés à Gand par certains royalistes en 1815, soit comme signes de ralliement, soit plutôt pour témoigner de l'ardeur constante de leurs convictions. Telle serait la raison qui ferait retrouver parfois certains spécimens en Belgique.

Notre travail a montré aux numismatistes

belges combien leur pays était riche en souvenirs métalliques, ainsi qu'en documents d'archives relatifs à certains grands faits historiques qui se sont passés sur leur territoire. Nous n'avons peut-être pas retrouvé tout ce qui concerne la période que nous avons étudiée. Nous leur souhaitons de continuer nos investigations premières et de découvrir d'autres monuments numismatiques rappelant le séjour momentané que Louis XVIII effectua à Gand en 1815, dans des conditions historiques si curieuses.

P. BORDEAUX.

---